

# **Prévention des risques liés à l'activité physique**

## **Formations des membres du COPIL et des managers à la démarche PRAP**

Code produit : 0PRAP-MA / Version : v1

### **ELEMENTS DE CONTEXTE**

Formation sous habilitation INRS : Décret du 3 septembre 1992 : Faire bénéficier les travailleurs d'une démarche globale de prévention qui vise à adapter les situations de travail à la personne.

Cette formation-action des acteurs PRAP doit être intégrée dans le projet de prévention des risques professionnels de l'entreprise (Document unique).

Préalablement à l'organisation des séances de formation-action du personnel et au regard des enjeux et objectifs visés à travers la formation-action d'acteurs PRAP, il est fondamental que l'établissement soit engagé dans une démarche globale de prévention des risques professionnels

### **FINALITE DE LA FORMATION**

Être le pilote de la démarche de prévention des risques liés à l'activité physique. Dans ce cadre, les membres du COPIL et les managers définissent les objectifs, allouent les ressources nécessaires et s'engagent dans la mise en œuvre des plans d'actions élaborés à partir de l'étude des propositions d'amélioration formulés par les participants.

### **OBJECTIFS PEDAGOGIQUES**

- S'approprier la démarche de prévention des risques
- Disposer de connaissances en prévention pour mieux appréhender les conditions de réussite de la démarche
- Manager la santé et sécurité au travail de son établissement ou de son entreprise
- Comprendre et accompagner la démarche d'analyse des postes de travail par les acteurs PRAP.
- Favoriser la mise en œuvre d'actions d'amélioration
- Renforcer le lien entre le COPIL et les acteurs PRAP par une dynamique de communication et un process de fonctionnement

### **PUBLIC CONCERNE/EMPLOI VISE**

Membres du COPIL, managers de proximité des personnes exposées à de forts facteurs de pénibilités

### **PREREQUIS**

Aucun

## MODALITES

---

**Durée :** 7 heures / 1 jour

**Type :** Présentiel

**Méthodes et moyens pédagogiques :** Alternance entre apports théoriques et exercices pratiques (notamment exercice d'analyse d'une situation de travail : découverte de l'outil utilisé par les acteurs PRAP), formateurs habilités par l'INRS, remise d'un support de cours aide - mémoire.

**Validation des acquis :** Tour de table, observation

**Sanction de la formation :** Attestation de fin de formation, certificat de réalisation

**Profil de l'intervenant :** Formateur spécialisé dans le domaine

## PROGRAMME

---

- ❖ **Initier et développer une démarche de prévention des risques dans son entreprise ou son établissement**
  - **Les enjeux humains, financiers et juridiques de la Santé et Sécurité**
    - Repérer les différents enjeux concernant la Santé et Sécurité
    - Situer sa structure, au regard des différents enjeux, du niveau de risque professionnel et principalement des TMS, et des personnes exposées
    - Situer sa structure au regard des statistiques de la sinistralité de la profession
  - **Comprendre la démarche de prévention pour l'intégrer dans la gestion des activités de sa structure**
    - Les étapes et les conditions de réussite d'une démarche de prévention
    - Le lien avec les démarches de prévention déjà engagées
    - Les coûts directs et indirects et gérer la prévention dans une logique coût/bénéfice
  - **Situer sa responsabilité de chef d'entreprise et/ou d'encadrant au regard des risques professionnels**
    - Le cadre réglementaire, juridique et normatif de sa branche professionnelle et être en mesure de s'y référer
    - Evaluer son niveau par rapport au cadre réglementaire
- ❖ **Manager la santé et sécurité de son établissement**
  - **Mobiliser les différents acteurs internes**
    - Mobiliser l'encadrement sur la démarche de prévention
    - Associer l'ensemble des salariés et leurs représentants à la démarche d'amélioration continue de la Santé et Sécurité
    - Favoriser la montée en compétence des salariés en termes de prévention des risques professionnels

- **Pilotage de la démarche PRAP**
  - Définir en interne un process de pilotage de la démarche (référent, comité de pilotage, acteurs PRAP...)
  - Définir les moyens humains et financiers
  - Choisir et valider les améliorations proposées par les acteurs PRAP
  - Evaluer les améliorations mises en place
  - Procédure de mise en œuvre de la démarche PRAP et politique de communication du projet
- **Identifier les acteurs externes et être en mesure de présenter la démarche auprès des institutions**

**BILAN : organisation d'une réunion de restitution avec la direction et/ou le comité de pilotage constitué, afin de présenter les analyses de poste réalisées au cours de la formation des acteurs PRAP ainsi que les plans d'actions associés. Mise en place d'un process de fonctionnement post formation et d'une politique de communication.**

## **LES + ASFO**

---

Nos responsables pédagogiques et intervenants sont des experts reconnus dans leur métier.

Certification AFNOR selon le référentiel ISO 9001.